



vente d'un chiot entre particulier mais le chiot est malade

Par **quique**, le **19/05/2010** à **13:59**

bonjour,

Je viens vers vous pour avoir quelques conseils. Suite à une annonce parue sur un site de petites annonces, je me rends chez un particulier qui vend des chiots. Les parents sont non lof mais ça ne me gene pas, il demande 150e pour le chiot et me fait une petite facture à ma demande.

le vendeur me dit qu'il a été vermifugé mais qu'il n'est ni tatoué/pucé ni vacciné car il n'a que 6 semaine et demi (la mère n'a plus de lait, il a déjà vendu presque tous les autres chiots et le mien serait parti le lendemain).

Je rentre chez moi et profite de mon chiot pendant 3 jours. Au 4ème jour, il ne s'alimente plus et defeque des vers énormes.

Je l'emmène d'urgence voir un vétérinaire (je devais l'emmener quelques jours plus tard pour vaccin/puce) et le vétérinaire m'annonce que le chiot est contaminé massivement par des vers ascaris qui lui ont probablement provoqué une occlusion intestinale. le vétérinaire est réservé sur son pronostic vital et me confie qu'il n'a pas vu cela depuis très longtemps),j'essaye de joindre le vendeur en journée qui ne répond pas.

aujourd'hui, j'en suis à plus de 200e de vétérinaire et ce n'est pas fini.

J'ai réussi à joindre le vendeur qui s'est emporté en me disant qu'il l'a vermifugé, que j'aurai du rapporter le chiot, que je peux toujours lui rapporter, qu'il me redonnera mon chèque.

Mais je n'ai pas dépensé 200e de véto pour des prunes, je veux sauver mon petit bonhomme !!

Je lui propose donc de couper la poire en deux et de me redonner l'un des mes 2 chèques (j'avais payé en deux fois) qui ne sont pas encore déposés. Il refuse.

Or, il s'avère qu'il est complètement hors la loi car légalement il n'a pas le droit de vendre un chiot si jeune et en plus ni vacciné/pucé.

quel recours ai-je ?